

Un diagnostic pour chaque moulin

Concilier patrimoine et continuité écologique, et aussi rétablir un dialogue entre les propriétaires et les services de l'État sont au cœur de cette action.

Pascale Auditeau

pascale.auditeau@centrefrance.com

Trente-neuf moulins sont recensés sur la Cléry, cet affluent du Loing de 43 kilomètres qui court de l'Yonne au Gâtinais loirétain, d'Egriselles-le-Bocage à Fontenay-sur-Loing.

Depuis quelques années, le sort de ces ouvrages patrimoniaux se retrouve au cœur d'une polémique, les propriétaires craignant qu'ils soient menacés de disparition. Ceux-ci se sont d'ailleurs mobilisés et rassemblés au sein de l'Association du bassin de la Cléry pour faire entendre leur voix.

« Il n'est absolument pas question de détruire des moulins »

Un diagnostic réalisé par l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) pourrait apaiser les tensions, nées il y a quelques années d'un courrier de la Direction départementale des territoires informant les propriétaires de la volonté de supprimer leur droit d'eau et de l'obligation de laisser les vannes



BÂTIMENT. Le moulin de Courtemaux est l'un des beaux bâtiments construits sur la Cléry.

ouvertes d'octobre à mars afin de favoriser les flux d'eau. Autre crainte des amoureux des moulins, le démantèlement pur et simple des bras, biefs et méandres, qui signifieraient la fin de toute activité.

Ralentie par la crise sanitaire, l'enquête de l'Épage a duré deux ans et a consisté à faire l'inventaire précis des spécificités de chaque moulin.

Matthieu Moes, directeur de

l'établissement public, travaille sur le sujet depuis 2012 : l'enjeu, la continuité écologique. Autrement dit la qualité des eaux de ces rivières et l'accroissement des populations de poissons, en nette diminution depuis des années. Certains ouvrages peuvent apparaître comme des barrages au bon écoulement de l'eau, en retenant les sédiments notamment.

« Il n'est absolument pas ques-

tion de détruire des moulins, comme cela a pu être dit, affirme le directeur de l'Épage. Ce patrimoine doit aujourd'hui évoluer en matière hydraulique ; nous devons ouvrir et fermer les ouvrages de manière concertée avec les propriétaires. »

Certains ne sont plus aujourd'hui que des moulins d'agrément et les installations ont parfois beaucoup souffert des outrages du temps. « Ce dia-

gnostic va nous permettre de tirer des conclusions et de voir que, par exemple, sur un ouvrage, tout ne fonctionne pas correctement. Cela peut notamment handicaper la remontée des poissons », explique Matthieu Moes.

Les solutions à mettre en place pour améliorer les installations existantes seront donc examinées, avec les propriétaires, « en respectant les usages en place », précise bien le directeur de l'Épage. Dans les cas d'ouvrages qui ne servent plus ou qui sont très endommagés, comme d'anciens barrages sur les biefs, le démontage sera proposé aux propriétaires.

Aujourd'hui, le dialogue paraît rétabli entre les différents acteurs du dossier. « Tout le monde est revenu autour de la table : les services de l'État, les propriétaires, les associations comme la Fédération de pêche... Il n'y aura pas de passage en force : tout se fera dans la concertation », réaffirme le directeur de l'Épage. ■

■ DÉBAT

Lors du débat sur le projet de loi climat, le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, est intervenu sur la nécessaire protection du patrimoine que représentent les moulins du Loiret, et particulièrement ceux de la Cléry. Il a conclu son propos en affirmant qu'« il ne fallait pas opposer, mais au contraire harmoniser, nature et culture ».